

Convention relative aux interventions des sapeurs-pompiers dans les zones limitrophes des cantons de Vaud et Genève

Annexe 3 Tarifs d'intervention Céligny

1. Missions de base

Les tarifs suivants déterminent les montants appliqués et facturés à la commune de Céligny pour les interventions de base effectuées sur son territoire par les SDIS vaudois en vertu de l'art. 17 al. 1 de la convention relative aux interventions des sapeurs-pompiers dans les zones limitrophes des cantons de Vaud et Genève.

a) <u>Main-d'œuvre</u>	En intervention	Rétablissement
- Sapeurs-pompiers	Fr. 80.-/h	Fr. 80.-/h
b) <u>Véhicules</u>	Déplacement	Travail stationnaire
- Véhicules < 3.5 t	Fr. 2.50.-/km	Fr. 60.-/h
- Véhicules entre 3.5 t et 7,5 t	Fr. 3.50.-/km	Fr. 150.-/h
- Véhicules > 7,5 t	Fr. 5.00.-/km	Fr. 200.-/h
- Echelle automobile	Fr. 8.00.-/km	Fr. 320.-/h
c) <u>Matériel</u>		
- Frais pour usure du matériel utilisé	20% des frais de main-d'œuvre, mais au minimum Fr. 100.-	
d) <u>Administratif</u>		
- Frais pour le traitement administratif	Fr. 100.- par événement	
e) <u>Système d'alarme automatique</u>		
- Frais d'intervention ou de mise sur pied des sapeurs-pompiers, forfait de	Fr. 1000.- par alarme intempestive	
f) <u>Frais de subsistance</u>		
- Repas	Fr. 25.- par repas / par pers. engagée	

2. Interventions « ABC »

Les tarifs suivants déterminent les montants appliqués et facturés par la DGE du canton de Vaud pour les interventions « ABC » effectuées par les SDIS vaudois sur le territoire de la commune de Céligny selon l'art. 17 al. 2 de la convention relative aux interventions des sapeurs-pompiers dans les zones limitrophes des cantons de Vaud et Genève.

a) <u>Main-d'œuvre</u>	En intervention	Rétablissement
- Sapeurs-pompiers volontaires	Fr. 100.-/h	Fr. 100.-/h
- Sapeurs-pompiers professionnels	Fr. 170.-/h	Fr. 170.-/h
b) <u>Véhicules</u>	Déplacement	Travail stationnaire
- Véhicules légers (< 3.5 t)	Fr. 1.50/km	Fr. 0.-/h
- Véhicules lourds (> 3.5 t)	Fr. 5.00/km	Fr. 200.-/h
- Bateau	Fr. 250.-/h	

Convention relative aux interventions des sapeurs-pompiers dans les zones limitrophes des cantons de Vaud et Genève

c) Matériel

- Frais pour usure du matériel utilisé 20% des frais de main-d'œuvre, mais au minimum Fr. 100.-, maximum Fr. 1000.-

d) Administratif

- Frais pour le traitement administratif 5% des frais de main-d'œuvre, mais au minimum Fr. 100.-, maximum Fr. 500.-

e) Frais de subsistance

- Repas Fr. 25.00 par repas / par pers. engagée

f) Divers

- Les frais de fournitures diverses, décontamination, de traitement et d'élimination des déchets, de recherche et d'analyse, les frais d'intervention de tiers ainsi que les frais d'assainissement subséquents à l'intervention sont facturés en sus.

3. Interventions « secours routier »

Les tarifs suivants déterminent les montants appliqués et facturés lors d'interventions « **secours routier** » effectuées par les SDIS vaudois sur le territoire de la commune de Céligny selon l'art. 17 al. 3 de la convention relative aux interventions des sapeurs-pompiers dans les zones limitrophes des cantons de Vaud et Genève.

a) Main-d'œuvre

	En intervention	Rétablissement
- Sapeurs-pompiers volontaires	Fr. 80.-/h	Fr. 72.-/h
- Sapeurs-pompiers professionnels	Fr. 150.-/h	Fr. 72.-/h

b) Véhicules

	Déplacement	Travail stationnaire
- Véhicules < 3.5 t	Fr. 1.50/km	Fr. 0.-/h
- Véhicules entre 3.5 t et 7,5 t	Fr. 3.50/km	Fr. 150.-/h
- Véhicules > 7,5 t	Fr. 5.00/km	Fr. 200.-/h

c) Matériel

- Frais pour usure du matériel utilisé 20% des frais de main-d'œuvre, mais au minimum Fr. 100.-

d) Administratif

- Frais pour le traitement administratif 5% des frais de main-d'œuvre, mais au minimum Fr. 100.-

e) Frais de subsistance

- Repas Fr. 25.00 par repas / par pers. engagée

Convention relative aux interventions des sapeurs-pompiers dans les zones limitrophes des cantons de Vaud et Genève

Etabli à Pully, le 01.03.2020

ECA Vaud


Le Directeur général


Le Directeur DDIS

Commune de Céligny


Le Maire